



PRÉFET DE LA RÉGION OCCITANIE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

PRÉFET COORDONATEUR
DU BASSIN ADOUR-GARONNE



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Toulouse, le 27 janvier 2021

Alain Rousset succède à Martin Malvy à la présidence du comité de bassin Adour-Garonne

Étienne Guyot, préfet coordonnateur du bassin Adour-Garonne, a installé le nouveau parlement de l'eau, ce mardi 26 janvier 2021.

Cette 10^{ème} mandature du comité de bassin (2021-2026) a évolué dans sa composition afin d'améliorer et de favoriser une approche intégrée de l'eau, en élargissant la représentation des parties prenantes, comme prévu dans la loi biodiversité de juillet 2016.

Cette assemblée est **fortement renouvelée** à plus de 60 %, **exemplaire dans sa représentation géographique** du grand Sud-Ouest, plus **équilibrée** dans la représentation **femmes/hommes** (42 femmes contre 18 lors de la précédente mandature), associant des représentants des collectivités de l'ensemble du territoire, des parlementaires, des industriels, des agriculteurs, des consommateurs et des associations de protection de la nature.

« *Le rôle du comité de bassin est primordial : il fait vivre une démocratie de l'eau, sur un territoire où l'accès à la ressource est un enjeu du présent et de l'avenir* », a déclaré Étienne Guyot.

La séance inaugurale a permis l'élection de son président et de ses vice-présidents.

Alain Rousset, président de la région Nouvelle-Aquitaine, a été élu à la présidence. Il succède à Martin Malvy, qui a présidé le comité de bassin pendant plus de douze ans. Sur proposition du préfet et du président, Martin Malvy devient président honoraire du comité de bassin.

Alain Rousset a annoncé que l'un de ses premiers chantiers serait de « *mener les débats en vue de l'adoption la plus large possible du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) 2022-2027. Au-delà de cet enjeu, il s'attachera à dynamiser la dimension scientifique et technique des travaux du comité, et à favoriser l'innovation en matière de solutions dédiées à l'eau* ».



De gauche à droite : M. CHOISY, M. ROUSSET, M. GUYOT, M. MALVY

Annexe : arrêté de nomination des membres du comité de bassin Adour-Garonne

CONTACTS PRESSE

Marie LATREILLE DE FOZIERES
Tél : 05 34 45 36 17 | 06 45 89 72 16

Jennifer RIEU
Tél : 05 34 45 34 77 | 06 08 46 28 31

communication@occitania.gouv.fr | 05 34 45 34 45

  @prefetoccitania

www.haute-garonne.gouv.fr/communiqués



**PRÉFET
DE LA RÉGION
OCCITANIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Secrétariat général
pour les affaires régionales**

**Préfet coordonnateur
de bassin Adour-Garonne**

Arrêté préfectoral portant composition du comité de bassin Adour-Garonne

Le préfet de la région Occitanie,
Préfet coordonnateur de bassin
Adour-Garonne,
Chevalier de la Légion d'honneur,
Officier de l'ordre national du
Mérite,

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L213-8 et D213-17 à D213-20-1 ;

Vu le décret n° 2020-1062 du 17 août 2020 relatif aux comités de bassin ;

Vu l'arrêté préfectoral du 15 janvier 2021 portant liste des établissements publics territoriaux de bassin, établissements publics d'aménagement et de gestion des eaux, des syndicats mixtes ou autres groupements compétents dans le domaine de l'eau ;

Considérant les désignations par les organismes concernés ;

Sur proposition du secrétaire général pour les affaires régionales d'Occitanie,

Arrête :

Art.1^{er} : La composition du comité de bassin Adour-Garonne est arrêtée ainsi qu'il suit pour la mandature 2021-2026.

Art. 2 : Premier collège - Représentants du Parlement et des collectivités territoriales (54)

2-1 Parlement (2)

- Député : titulaire et suppléant non désignés
- Sénateur : titulaire et suppléant non désignés

2-2 Régions (5)

- Emmanuel FERRAND (Auvergne-Rhône-Alpes)
- Maryline BEYRIS (Nouvelle-Aquitaine)
- Henri SABAROT (Nouvelle-Aquitaine)
- Jean-Louis CAZAUBON (Occitanie)
- Carole DELGA (Occitanie)

2-3 Départements (11)

- Marie-Hélène ROQUETTE (Cantal)
- Françoise de ROFFIGNAC (Charente-Maritime)
- Pascal COSTE (Corrèze)
- Sébastien VINCINI (Haute-Garonne)
- Françoise CASALE (Gers)
- Alain RENARD (Gironde)
- Raymond GIRARDI (Lot-et-Garonne)
- Sophie PANTEL (Lozère)
- Charles PELANNE (Pyrénées-Atlantiques)
- Bernard VERDIER (Hautes-Pyrénées)
- Florence ESTRABAUD (Tarn)

2-4 Établissements publics territoriaux de bassin, établissements publics d'aménagement et de gestion des eaux, syndicats mixtes compétents ou autres groupements dans le domaine de l'eau (7)

- Paul CARRERE (Institution Adour)
- Marie-Henriette BEAUGENDRE (EPTB Charente)
- Germinal PEIRO (EPIDOR)
- Célia MONSEIGNE (SMIDDEST)
- Serge BLADINIÈRES (Entente Lot)
- Jean-Michel FABRE (SMEAG)
- Benoît BITEAU (Forum des Marais Atlantiques)

2-5 Communes ou autres groupements de collectivités territoriales compétents dans le domaine de l'eau (28)

• **Communes rurales**

- Monique ALIES, maire de Bellemont-sur-Rance (12)
- Jean-Louis BATTUT, maire de Valdurenque (81)
- Céline CHARRIAUD, maire de Neuvéglise-sur-Truyère (15)
- Alain GABACH, maire de Lamothe Capdeville (82)
- Lilian JOUSSON, maire de Louzac-Saint-André (16)
- Sylvie LORENZON, maire de Saint-Cernin-de-larche (19)
- Brigitte SEGARD, maire de Soueich (31)
- Véronique SOUBABERE, maire de Hagedet (65)
- Henri TANDONNET, maire de Moirax (47)
- Sylvie THEYE, maire de Ladeveze-ville (32)

• **Agglomérations de plus de 100 000 habitants ou établissements publics de coopération intercommunale**

- Emmanuel ALZURI, vice-président de l'agglomération Pays basque (64)
- Michel CAPERAN, vice-président de l'agglomération Pau-Pyrénées (64)
- Sylvie CASSOU-SCHOTTE, vice-présidente de Bordeaux métropole (33)
- Delphine LABAILS, vice-présidente de l'agglomération du Grand Périgueux (24)
- Nicole MIQUEL BELAUD, vice-présidente de Toulouse Métropole (31)
- Thierry SUAUD, vice-président de l'agglomération du Muretain (31)

• **Autres communes**

- Jérôme BLASQUEZ, maire de Les Pujols (09)
- Yves REGOURD, maire de Le Vibal (12)
- Fabienne SIGAUD, maire de Prayssac (46)
- André VIOLA, conseiller municipal de Bram, président de la communauté de communes Piège-Lauragais-Malepère (11)

• **Communes de montagne**

- Laurence DUMAS, maire de Rilhac-Xaintrie (19)
- Jean-Paul ITIER, maire de Saint-Léger de Peyre (48)
- Gérard PRADAL, maire de Labrousse (15)
- Patricia TESTA, maire de Mercus-Garrabet (09)

- **Communes littorales**

- Maidier AROSTEGUY, maire de Biarritz (64)

- Hervé BOUYRIE, maire de Messanges (40)

- Jean-Marie GILARDEAU, conseiller municipal de Saint-Agnant (17)

- Claire MARESCOT, adjointe au maire d'Arcachon (33)

2-6 Représentant des communes ou des groupements de collectivités territoriales compétents dans le domaine de l'eau, présidant une commission locale de l'eau (1)

- Benoît ALVAREZ (président de la CLE du SAGE Ariège)

Art. 3 : Deuxième collège - Représentants des usagers non économiques de l'eau et personnes qualifiées (27)

3-1 Associations agréées de protection de la nature, dont une ayant compétence dans le domaine du littoral ou des milieux marins (10)

- Annick BENAZECH (FNE Nouvelle-Aquitaine)
- Frédéric CAMEO PONZ (Nature en Occitanie)
- Antoine DOMENECH (SEPANSO)
- Haïzea JIMENEZ (SURFRIDER) (domaine du littoral ou des milieux marins)
- Michèle JUND (FNE Occitanie)
- Sabine MENAUT (SEPANSO)
- Michel METAIS (Réserves Naturelles de France)
- Nicole PFLÜGER (CPIE Terres Toulousaines)
- Annabelle ROCA (LPO)
- Marion THENET (Water Family)

3-2 Conservatoires régionaux d'espaces naturels (1)

- Hervé BRUSTEL (Conservatoire d'espaces naturels d'Occitanie)

3-3 Associations actives en matière d'activités nautiques (1)

- Bastien DANTIN (Fédération française de canoë kayak et sports de pagaie)

3-4 Associations agréées de pêche et de protection du milieu aquatique de la pêche et de la protection du milieu aquatique (4)

- Norbert DELPHIN (Association Régionale Pêche Occitanie)
- Aurélia L'HOSTIS (UFBAG)
- Jean-Louis MOLINIE (UFBAG)
- Lucie VILLIGER (MIGADO)

3-5 Instances cynégétiques (1)

- René CARPENTIER (Fédération Départementale des Chasseurs du Gers)

3-6 Associations agréées de défense des consommateurs (6)

- Pierre BORDAGE (CLCV)
- Sylvie DULONG (UFC QUE CHOISIR)
- Aïda JAAFAR (UNAF)
- Roberto Manuel MARTINS (INDECOSA CGT)
- Gilbert RIEU (UFC QUE CHOISIR)
- Charles VANGELISTA (UNAF)

3-7 Personnes qualifiées (4)

- Véronique COLOMBIE
- Agathe EUZEN
- Jean LAUNAY
- Alain ROUSSET

Art. 4 :Troisième collège - Représentants des usagers économiques de l'eau (27)

4-1 Agriculture (6)

- Jean-Luc CAPES (membre de la chambre d'agriculture des Landes)
- Jean-Claude HUC (membre de la chambre d'agriculture du Tarn)
- Marie-Thérèse LACOURT (membre de la chambre d'agriculture de la Haute-Garonne)
- Laurence RIVAL (membre de la chambre d'agriculture de la Dordogne)
- Aurélie ROCHETEAU (membre de la chambre d'agriculture de la Charente-Maritime)
- Alain de SCORAILLE (membre de la chambre d'agriculture du Gers)

4-2 Agriculture biologique (1)

- Sabine BONNOT (Fédération Nationale d'Agriculture Biologique)

4-3 Sylviculture (1)

- François DANÉY de MARCILLAC (Centre National de la Propriété Forestière)

4-4 Pêche professionnelle en eau douce (1)

- Alain CAZAUX (Association agréée des pêcheurs professionnels en eau douce)

4-5 Aquaculture (1)

- Xavier BARRUCAND (Fédération Française d'Aquaculture)

4-6 Pêche maritime (1)

- Jacqueline RABIC (Comité Régional des Pêches Maritimes et des Élevages Marins)

4-7 Conchyliculture (1)

- Thierry LAFON (Comité Régional de la Conchyliculture Arcachon-Aquitaine)

4-8 Tourisme (1)

- Georges GLANDIERES (UNAT Occitanie)

4-9 Industrie, dont au moins un représentant d'une industrie compétente dans le domaine du tourisme littoral et d'une industrie portuaire en relation avec le milieu marin (10)

- Henri-Vincent AMOUROUX (Industrie portuaire en relation avec le milieu marin)
- Laura BOURIGAULT (Industrie compétente dans le domaine du tourisme littoral)
- Bernard BOUSQUET (MEDEF Occitanie)
- Fabrice CHARPENTIER (UNICEM)
- Christine GARRIC (Chambre syndicale des Mégissiers)
- Michel PAQUET (COPACEL, président d'ADEBAG)
- Anne PAULHE MASSOL (Coopération Agricole)
- Nicolas POUILLAUDE (France Chimie)
- Claire RIEUX (Déchets, Assainissement)
- Séverine ROULLET FURNEMONT (Industrie pharmaceutique)

4-10 Distributeurs d'eau (1)

- Antoine BRECHIGNAC (SUEZ)

4-11 Producteurs d'électricité et producteurs d'hydroélectricité (2)

- Franck DARTHOU (EDF)
- Isabelle JOUVAL (France Hydro Electricité)

4-12 Sociétés d'aménagement régional (1)

- Nicolas DAURENSAN (CACG)

Art. 5 : Quatrième collège - Représentants de l'État et de ses établissements publics, désignés ès qualités (27)

- Le préfet de la région Occitanie, préfet coordonnateur de bassin (ou son représentant)
- La préfète de la région Nouvelle-Aquitaine (ou son représentant)
- Le préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes (ou son représentant)
- Le préfet maritime de l'Atlantique (ou son représentant)
- Le directeur régional des finances publiques d'Occitanie (ou son représentant)
- Le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement d'Occitanie (ou son représentant)
- La directrice régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Nouvelle-Aquitaine (ou son représentant)
- Le directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Occitanie (ou son représentant)
- Le directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de Nouvelle-Aquitaine (ou son représentant)
- Le directeur interrégional de la mer Sud-Atlantique (ou son représentant)
- La commissaire à l'aménagement des Pyrénées (ou son représentant)
- Le président de l'Agence de la transition écologique (ADEME) (ou son représentant)
- Le directeur de l'Agence régionale de santé d'Occitanie (ARS) (ou son représentant)
- Le directeur général délégué du Bureau de recherches géologiques et minières (BRGM) (ou son représentant)
- Le directeur général de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) (ou son représentant)
- Le directeur général du Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (CEREMA) (ou son représentant)
- Le président directeur général du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) (ou son représentant)
- La directrice du Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres (ou son représentant)
- Le directeur général du Grand port maritime de Bordeaux (ou son représentant)
- Le directeur général de l'Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer (IFREMER) (ou son représentant)
- Le président directeur général de l'Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement (INRAE) (ou son représentant)
- La présidente de Météo France (ou son représentant)
- Le directeur régional Occitanie de l'Office français pour la biodiversité (ou son représentant)
- Le directeur régional Nouvelle-Aquitaine de l'Office français pour la biodiversité (ou son représentant)
- Le directeur du Parc national des Pyrénées (ou son représentant)
- La directrice du Service central d'hydrométéorologie et d'appui à la prévision des inondations (SCHAPI) (ou son représentant)
- Le directeur général de Voies navigables de France (VNF) (ou son représentant)

Art. 6 : Le secrétaire général pour les affaires régionales est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Occitanie.

Fait à Toulouse, le **15 JAN. 2021**



Étienne GUYOT

